

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 007-1216/15/BC

**■ Acquisition à titre gratuit de parcelles de terrain dans la Zone d'Aménagement Concerté de la Joliette représentant les voies nouvelles appartenant à l'Etablissement Public Euroméditerranée-Les Docks à Marseille 2ème arrondissement
DUFSV 15/13586/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) a acquis en 1997 de la SNCF un ensemble de terrains et de bâtiments constitutifs de l'ancienne halte ferroviaire de la Joliette aujourd'hui disparue, qui était située à l'est du Bâtiment des Docks à Marseille (2^{ème} arrondissement) et qui était desservie par l'ancien « tunnel de Lajout » empruntant le linéaire de la rue Melchior-Guinot en provenance de la Gare Saint-Charles.

Cette opération a permis à l'EPAEM de réaliser, dans le cadre de la ZAC de la Joliette, le nouveau quartier d'affaires de la Joliette sur les emprises ainsi libérées par la SNCF, y compris les voies nouvelles.

En vertu des compétences qui lui sont déléguées, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a pour sa part, souhaité acquérir l'ensemble des parcelles constitutif des voiries, parvis et emprises d'exploitation du tramway (rail et station) en vue de leur incorporation dans le domaine public communautaire.

**Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

Il s'agit d'une cession gratuite par l'EPAEM à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, actée par un protocole foncier.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;
- L'avis de France Domaine.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles représentant les voiries autour des Docks dans la ZAC de la Joliette doit permettre à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de les incorporer dans le domaine public communautaire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole acquiert gratuitement auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) les parcelles représentant l'ensemble des voiries autour des Docks ZAC Joliette Marseille 2^{ème} arrondissement.

Article 2

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents et actes inhérents à cette acquisition.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Voirie - Espaces publics - Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015